



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT  
DU 3 MOHARREM 1435 (7 NOVEMBRE 2013)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de lois suivants :**

**1. Projet de loi n° 114-13 portant statut de l'auto-entrepreneur.**

*Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par les ministres.*

**2. Projet de loi n° 115-13 portant dissolution des conseils régionaux des pharmaciens d'officine du nord et du sud et instituant une commission spéciale.**

*Approuvé.*

**3. Projet de loi n° 103-13 relative à la lutte contre la violence envers les femmes.**

*Le conseil a décidé d'instituer une commission interministérielle afin d'examiner les observations soulevées par les ministres préalablement à sa soumission à un prochain conseil du gouvernement en vue de son approbation.*

**II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du président de l'Université Hassan II Aïn-Chock de Casablanca.**